YMAGIS

Communiqué de presse

Paris, le 31 juillet 2015

L'offre d'Ymagis retenue par le Tribunal de Commerce de Nanterre pour la reprise des activités d'Eclair Group

Le groupe Ymagis (ISIN: FR0011471291, MNEMO: MAGIS), le spécialiste des technologies numériques pour l'industrie du cinéma, indique que son offre de reprise des activités et de certains actifs d'Eclair Group a été retenue aujourd'hui par le Tribunal de Commerce de Nanterre, dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire initiée le 12 juin dernier.

Le groupe Eclair a été créé en 1907 par l'industriel Charles Jourjon, dans la tradition des grands pionniers du cinéma français comme Léon Gaumont et Charles Pathé. Le groupe est de très longue date un partenaire fidèle des professionnels de l'image. Son nom est connu dans le monde entier pour la qualité de ses prestations et grâce à plusieurs innovations qui ont marqué l'histoire du cinéma, notamment l'invention de plusieurs modèles de caméras.

Ces dernières années, le groupe Eclair a fortement souffert de la chute de ses activités photochimiques avec la transition vers le numérique, ce qui l'a conduit à connaître une forte baisse de son chiffre d'affaires et de ses effectifs, altérant sa situation financière dans d'importantes proportions. Après plusieurs plans de restructuration, le groupe s'est recentré sur des activités orientées vers l'avenir, à travers quatre grands pôles : les métiers de l'adaptation (sous-titrage, doublage, etc.), les services à la distribution de contenus, la restauration des films et des contenus vidéo, et enfin la postproduction. Les comptes consolidés du groupe Eclair montrent en 2014 un chiffre d'affaires de 37,7 M€ réalisé presqu'exclusivement en France et un résultat d'exploitation négatif de 3,5 M€.

Selon les termes de l'offre, Ymagis acquiert les activités opérationnelles d'Eclair, ses participations dans plusieurs filiales en France, en Allemagne et au Maroc, ainsi que des actifs corporels et immobiliers, et certains actifs incorporels. Ymagis précise qu'elle ne reprend pas le passif généré par le groupe Eclair jusqu'au jugement ayant arrêté le plan de cession.

Pour gérer les activités reprises, Ymagis procédera à la création de deux nouvelles filiales détenues à 100% par Ymagis SA : Eclair Media SAS et Eclair Cinéma SAS, qui reprendront respectivement les activités d'adaptation et de services à la distribution pour la première, et les activités de post-production et de restauration pour la seconde.

Ces activités viendront compléter les services offerts par le pôle « Content Services » du groupe Ymagis, notamment en matière de livraison des contenus numérique vers les cinémas, tout en ouvrant au groupe des perspectives de développement auprès des diffuseurs tels que les chaines de télévision, les plateformes VOD et assimilés, et de leurs fournisseurs de contenus. L'ambition d'Ymagis est de développer ces activités à l'international une fois leur redressement réalisé.

Sur les 320 personnes actuellement employées par le groupe Eclair, Ymagis reprendra 233 salariés qui seront intégrés au sein des structures Eclair Media SAS et Eclair Cinéma SAS ainsi que dans les filiales reprises. Une équipe de spécialistes dédiés à la gestion de ces activités sera mise en place et rapportera au comité de direction d'Ymagis.

Le prix d'acquisition offert par Ymagis pour la reprise de ces actifs est de 670 K€ intégrant la reprise des stocks. Par ailleurs, Ymagis abonde à hauteur de 217 K€ le plan social qui accompagnera le départ des effectifs non repris et prend en charge à hauteur de 337 K€ les frais d'honoraires d'adaptation afin de garantir la continuité des activités. Le montant total d'environ 1,2 M€ est intégralement financé sur fonds propres. Le groupe est d'ores et déjà en discussion avec ses partenaires financiers pour optimiser le financement des besoins de trésorerie opérationnelle.

La date effective de reprise est le 1er août 2015. Les résultats du groupe Eclair seront consolidés à compter de cette date.

"Nous sommes très heureux que le groupe Eclair, dont le nom est ancré dans l'Histoire du cinéma, rejoigne notre groupe. Cette opération signe l'alliance de la tradition et de la modernité et s'inscrit dans notre stratégie de développement de notre portefeuille d'activités. Eclair permettra au groupe Ymagis de proposer de nouveaux services aux fournisseurs et diffuseurs de contenus, avec des perspectives intéressantes de développement à l'étranger", a déclaré Jean Mizrahi, Président Directeur Général d'Ymagis. *" Nous mettrons notre expertise, nos compétences techniques et commerciales et notre ouverture à l'international, au service du redressement de cette société dont la marque centenaire est connue dans le monde entier. L'objectif est de redonner à Eclair le rayonnement d'antan".*

PROCHAINE PUBLICATION : chiffre d'affaires du premier semestre, mardi 4 août après Bourse.

A PROPOS D'YMAGIS

Créée en 2007 et animée par des professionnels du cinéma et des hautes technologies, YMAGIS (www.ymagis.com) est spécialisée dans les services pour le cinéma numérique. YMAGIS apporte ses services aux producteurs et distributeurs de films et de contenus complémentaires, aux régies publicitaires ainsi qu'aux exploitants de cinéma, afin de les aider à tirer le meilleur parti créatif, marketing et financier des technologies numériques. L'offre d'YMAGIS couvre trois pôles d'activité : la gestion des VPF (2), les ventes de services et de matériel aux exploitants (« Exhibitor Services ») et les services aux producteurs / distributeurs de contenus (« Content Services »). Les Exhibitor Services recouvrent la vente et l'installation d'équipements pour les cinémas, la maintenance et l'infogérance des matériels de projection numérique, la vente et la location de lunettes 3D, la vente de logiciels spécifiques, tandis que les Content Services recouvrent la post-production de contenus, ainsi que la préparation et l'acheminement de contenus numériques. Les laboratoires numériques d'YMAGIS livrent ainsi chaque semaine aux salles de cinéma en Europe des milliers de DCP(3) et autres contenus numériques pour le compte de ses clients distributeurs ou régies publicitaires. Au titre de l'exercice 2014, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 84,6 M€, en hausse de +78,8% par rapport à 2013, intégrant les comptes de dcinex à compter du 1er octobre 2014. En pro forma (1), le chiffre d'affaires s'établit à 150,4 M€ en 2014 contre 139,0 M€ en 2013 (+8,2%).

(1) Les comptes pro forma s'entendent comme si l'acquisition de dcinex avait été réalisée au 1er janvier 2014

(2) VPF : Virtual Print Fee, ou frais de copie virtuelle - rémunération payée au groupe YMAGIS par le fournisseur d'un contenu au format numérique, principalement les distributeurs de films long métrage, de façon à permettre la projection de ce contenu dans une salle de cinéma sous contrat VPF avec le groupe YMAGIS, quel que soit le modèle de financement de l'équipement retenu par l'exploitant et le groupe YMAGIS : Tiers Investisseur – financement porté par YMAGIS -ou Tiers Collecteur – financement porté par l'exploitant. La perception de VPF permet de couvrir une partie significative du financement des équipements de projection numérique, le solde étant à la charge de l'exploitant sous contrat avec le groupe YMAGIS

(3) DCP : Digital Cinema Package, ou copie numérique, ensemble des fichiers informatiques constituant le film long métrage, la bande annonce ou le film publicitaire, ou tout autre contenu projeté via un projecteur numérique.

CONTACTS

Stéphane Ruiz (Actifin) : sruiz@actifin.fr +33 (0)1 56 88 11 15
Jennifer Jullia (Actifin) : jjullia@actifin.fr +33 (0)1 56 88 11 1
Pierre Flamant (Ymagis – CFO / Relations Investisseurs) : investisseurs@ymagis.com +32 (0) 494 507 135